

pardon et Son assistance. Nous attestons qu'il n'y a de divinité que Lui et témoignons que *Mohammad* est son serviteur et Messager. Ô Allah, répands sur lui ta grâce et tes faveurs, ainsi que sur sa famille et sur ceux qui l'ont suivi, le suivent et le suivront jusqu'au jour de la résurrection. Ceci étant l'Islam a fixé aux croyants des objectifs en proposant des moyens et des jalons pour les atteindre. Aussi, le diable tente-t-il de tromper les adorateurs en leur faisant prendre les moyens pour une fin, et/ou en leur faisant prendre les jalons pour la station d'arrivée ! Or pour nous, croyants, l'objectif final doit demeurer d'obtenir la Satisfaction et la Miséricorde Divines dans l'au-delà ; c'est cela qui est visé au travers de nos œuvres, de notre engagement, de notre recherche du savoir, etc. Le Coran évoque le cas des pieux qui tenaient leurs promesses, redoutant un jour dont le mal s'étendra partout ; et qui, avec amour, nourrissaient le nécessiteux, l'orphelin et le prisonnier ; affirmant en même temps : C'est pour plaire à Dieu que nous vous nourrissons, et n'attendons de vous ni cadeau ni remerciement... [76;7-9]. Le croyant se doit donc de surveiller son intention, car tout se détériore avec le temps, et celui qui s'engage dans un chemin pour plaire à Allah, doit sans cesse se rappeler quelle est sa destination afin de ne pas se perdre en route ! Ainsi l'étudiant, recherchant le savoir se devra de mettre en pratique son savoir au travers d'un comportement et d'œuvres nobles et tâcher de ne pas être de ceux qui se sont trompés et qui se disputèrent après que la science leur fut accordée par rivalité entre eux. La clé du succès - puisse Allah nous l'accorder - est de vider nos cœurs de l'amour de cette vie, de ses honneurs et de ses artifices. Cela ne signifie pas que l'on doive délaïsser familles et commerces, mais simplement que l'on doive tourner nos cœurs vers l'au-delà en gardant à l'esprit le Jour où l'on sera devant Dieu à répondre de nos faits et gestes. Aussi le Coran justifia-t-il la défaite d'Ouhoud en disant : "il en est parmi vous qui désiraient la présente vie, tandis que d'autres désiraient l'au-delà". Pourtant tous les compagnons désiraient l'au-delà, mais l'espace d'un instant certains d'entre eux se laissèrent tenter par les biens du bas monde et c'est cela qui provoqua la défaite...

Une année avec la sourate Youssouf

## De la fermeté face aux tentations

Allah le Très Haut dit : *Nous avons placé ce qu'il y a sur la Terre pour l'embellir, afin de les mettre à l'épreuve (...)* [18;7], affirmant par là, le sens même de notre passage sur Terre : le test, l'examen, la mise à l'épreuve par le bien et par le mal, comme Il le dit encore : *Nous vous éprouverons par le mal et par le bien [à titre] de tentation* [21;35]. Et c'est à cette fin, qu'Il a embelli la surface de la Terre nous rendant désirable certains plaisirs : *On a enjolivé aux gens l'amour de ce qu'ils désirent : femmes, enfants, trésors d'or et d'argent, chevaux marqués, bétail et champs ; tout cela est l'objet de jouissance pour la vie présente, alors que c'est près de Dieu qu'il y a bon retour* [3;14]. Or la réaction qu'Allah attend de nous, croyants et musulmans, face à ces tentations et ces plaisirs de la vie, n'est pas que nous nous en privions totalement ni que nous renoncions totalement à eux : *Interroge : 'Qui donc peut interdire les vêtements qu'Allah a créés pour Ses serviteurs, ainsi que les bonnes choses ?' Réponds : 'Elles sont destinées à ceux qui ont la foi, dans cette vie, et exclusivement à eux au Jour de la Résurrection'...* [7;32]. Ce qu'Il attend de nous plutôt, c'est que l'on fasse preuve d'une certaine

retenue face à ces plaisirs, afin, tout d'abord, de distinguer le licite de l'illicite, pour ne profiter que de la première catégorie en évitant la seconde. À ce sujet, l'Envoyé d'Allah ﷺ nous a mis en garde : *Il viendra un temps où les gens ne se préoccuperont plus de savoir si leur subsistance est licite ou non* [Al Boukhari]. Dans un



deuxième temps, une fois que le croyant a distingué le licite de l'illicite - et cela ne concerne bien sûr pas que le domaine alimentaire ! - il devra veiller à ne pas exagérer de ces bienfaits, au point où ceux-ci le détourneraient de ses devoirs religieux ou deviendraient le centre même et le but de son existence ! Pour ce qui est de l'exagération, le Très Haut dit : *Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès, car Il n'aime pas ceux qui commettent des excès* [7;31], citant l'exemple des plaisirs de la bouche, pour arriver à la règle générale qui s'applique à tout type de plaisirs licites : *ne commettez pas d'excès*. Or, on ne peut

parler d'excès, comme nous l'avons dit, que lorsque cela pousse la personne à transgresser des interdits ou à négliger des obligations. Quant à l'épreuve de voir son plaisir ou sa distraction, devenir passion, en prenant une place beaucoup trop importante dans sa vie, le Coran y fait allusion lorsqu'il dit : *Ne vois-tu pas celui qui a fait de sa passion sa divinité ? Est-ce à toi d'être un garant pour lui ?* [25;43]. Et l'Envoyé d'Allah ﷺ invoquait la protection de Son Seigneur en disant : *ne fais pas [ô mon Dieu] de ce bas monde mon principal soucis* [Al Tirmidhi, Sa-hih]. Cette introduction faite, nous allons aborder deux types de tentations auxquelles le prophète Youssouf fut exposé et que nous pouvons rencontrer également : la tentation de l'interdit avec les personnes de sexe opposé, d'abord, la tentation vis-à-vis du pouvoir et de la richesse ensuite.

**La tentation des femmes/hommes.** Le Coran mentionne comment Youssouf, devenu jeune homme, fut courtois par la femme de son maître, dans la maison duquel il avait grandi. Avec pudeur, le Coran nous fait comprendre comment cette femme, belle et puissante, et devenue folle



amoureuse de, ce qui n'était que son domestique, tenta par tous les moyens d'arriver à ses fins. Or, si Yousouf ne pouvait que ressentir de l'attraction vis-à-vis de cette femme, sa foi l'obligea cependant à se retenir vis-à-vis d'un acte qu'Allah répugne lorsqu'il est accompli en dehors du cadre légal du mariage : *Et, elle le désira. Et il l'aurait désirée n'eût été ce qu'il vit comme preuve évidente de son Seigneur. Ainsi [Nous avons agi] pour écarter de lui le mal et la turpitude. Il était certes un de Nos serviteurs élus [12;24].* La femme revint à la charge à plusieurs reprises, et n'ayant obtenu ce qu'elle désirait par la douceur et le charme ; elle passa à la menace et à l'intimidation : *Elle dit : 'Voilà donc celui à propos duquel vous me blâmiez. J'ai essayé de le séduire mais il s'en défendit fermement. Or, s'il ne fait pas ce que je lui commande, il sera très certainement emprisonné et*

*sera certes parmi les humiliés [12;32].* Yousouf était si sincère, il craignait tellement Allah, et avait en même temps peur de succomber à la tentation, qu'il en vint à formuler cette invocation : *Il dit : 'Ô mon Seigneur, la prison m'est préférable à ce à quoi elles m'invitent. Et si Tu n'écarteras pas de moi leur ruse, je pencherai vers elles et serai du nombre des ignorants [12;33].* Or, dans la société non croyante, dans laquelle vivait Yousouf, la résistance face à certaines tentations est plus dure encore que dans des sociétés croyantes, ceci parce que, des actes immoraux du point de vue de la foi, sont parfois considérés comme tout à fait normaux ou sans réelle gravité, par les gens qui ne connaissent pas Dieu. Aussi la récompense du croyant qui s'abstient de l'illicite lorsque celui-ci est facile à commettre et à portée de main, sera multipliée. Le croyant et la croyante se doivent donc de faire preuve d'une grande pudeur vis-à-vis des personnes du sexe opposé, en évitant non seulement l'acte interdit, mais

aussi, tout ce qui est susceptible d'y conduire. C'est ce qui ressort de la Parole du Très Haut : *Et n'approchez point la fornication. En vérité, c'est une turpitude et quel mauvais chemin ! [17;32].* Il n'a pas dit simplement : *ne la commettez pas*, mais Il nous a défendu ne serait-ce que de nous en approcher, au travers de tête-à-tête etc. La solution à cette épreuve ne consiste pas pour nous à formuler l'invocation de Yousouf, mais plutôt à chercher à nous marier - jeunes de préférence, pour suivre le conseil du Prophète ﷺ - et conformément aux règles établies par notre religion, demandant à Dieu : *Ô notre Dieu... donne-nous dans nos époux/épouses et nos enfants, une source de bonheur et fais de nous des modèles de piété [25;74].*

**La tentation du pouvoir et de l'argent.** Lorsqu'après avoir passé plusieurs années en prison, Yousouf, fut convoqué par le roi, dont il avait interprété un rêve ; il ne se précipita pas pour ré-

pondre à l'invitation qui impliquait pourtant sa libération. Non, Yousouf, l'étranger et le prisonnier, exigea que lumière soit d'abord faite sur son affaire, afin qu'il soit innocenté avant d'être libéré ! Une fois établi à l'un des postes clés du royaume, Yousouf sut rester humble, accomplir correctement son travail, sans oublier ni sa foi ni ses principes et sans abuser de son pouvoir. Or, rares sont ceux qui, éprouvés par l'élévation sociale ou la détention d'une quelconque autorité arrivent à garder la tête sur les épaules et à observer les commandements Divins. Les compagnons du Prophète ﷺ furent parmi ceux que Dieu a préservé : *ceux qui, si Nous leur donnons la puissance sur terre, accomplissent la Prière, s'acquittent de la zakat, ordonnent le convenable et interdisent le blâmable. Cependant, l'issue finale de toute chose appartient à Allah [22;41].* Nous leur demandons à Allah une belle fermeté face aux épreuves de cette vie et de l'autre !

Et Dieu sait mieux !

## Fiqh al hadith

عَنْ عَائِشَةَ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا قَالَتْ: مَا صَلَّى النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ صَلَاةً بَعْدَ أَنْ تَزَلَّتْ عَلَيْهِ إِذَا جَاءَ نَصْرُ اللَّهِ وَالْفَتْحُ، إِلَّا يَقُولُ فِيهَا:

سُبْحَانَكَ اللَّهُمَّ رَبَّنَا وَبِحَمْدِكَ، اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي - البخاري ومسلم

D'après Aïcha, après la révélation de la sourate 'Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la Victoire [sourate 110], le Prophète ﷺ n'a jamais fait une prière sans dire au cours de celle-ci : **gloire à toi mon Dieu, notre Seigneur et à Toi la louange, ô mon Dieu pardonne moi.** Et dans une autre version, le Prophète ﷺ multipliait dans son inclination et sa prosternation (l'invocation suivante) : **gloire à toi mon Dieu, notre Seigneur et à Toi la louange, ô**

**mon Dieu pardonne moi.** [Al Boukhari & Mouslim]

### Ce que l'on retient :

1- Il est très souhaitable de multiplier cette invocation (do'a) dans l'inclinaison (roukou') et la prosternation (soujoud) au cours de la prière (subhanaka-llahoumma rabbana-wa bi-hamdik, Allahoumma-fir-li)

2- Il est très souhaitable de terminer les adorations, et particulièrement la prière, par une demande de pardon afin de réparer nos manquements

et omissions. Cette invocation est notamment formulée lors de la clôture d'une assemblée (halqatou dhikr, dars, choura, etc).

3- Le meilleur moyen de supplier Dieu dans son invocation afin que celle-ci soit acceptée, est le fait de Le louer et de glorifier Son nom en L'exemptant de toute imperfection et de tout défaut.

4- Le mérite de la demande de

pardon en toute circonstance et à chaque instant.

5- Il a été rapporté que l'imam Ahmed n'invoquait Allah dans sa prière qu'avec des invocations prophétiques. En effet, il est mieux d'invoquer le Seigneur en suivant à la lettre les invocations bénies du Messager de Dieu ﷺ qui connaît son Créateur mieux que quiconque. De cette manière, nous nous mettons à l'abri de l'erreur car il se peut que celui

qui invoque Dieu avec ses propres formulations finisse par enfreindre les règles liées à l'invocation.

6- La sourate 110 (nasr) fut la dernière sourate révélée et annonçait au Prophète ﷺ la fin de sa mission et son retour proche auprès du Très Haut, lui demandant de s'y préparer par le tasbiḥ et l'istighfar. Et Allah sait mieux !

من تيسير العلامة شرح عمدة الأحكام

# La vie du Prophète



## Correspondance avec les empereurs

Le traité d'Al Houdaybiya qui avait suscité tant de consternations dans le rang des compagnons, commença très vite à produire les effets positifs que la sagesse du Prophète ﷺ avait su prévoir. Ainsi, grâce à la paix durable obtenue lors de ce traité, l'Islam pu prendre une toute autre dimension, en sortant des frontières de l'Arabie pour diffuser son message au reste du monde. Celui qui n'était alors que le simple chef d'une cité d'Arabie se mit à inviter tous les dirigeants des grands empires et royaumes de l'époque, ainsi que leur peuple à l'Islam, par des lettres auxquelles il apposait son célèbre sceau 'Mohammed Rassoul Allah' (Mohammed messenger d'Allah).

La teneur de ces lettres était sensiblement la même, à savoir qu'elles appelaient à reconnaître l'unicité de Dieu et à l'acceptation de l'Islam sous peine de porter la responsabilité de l'égaré de leur peuple. Dans leur forme par contre, le discours de chaque lettre était parfaitement adapté au langage du peuple auquel elle s'adressait. L'émissaire était également choisi en fonction de sa connaissance de la langue, des coutumes et des traditions du destinataire. Aussi étonnant que cela puisse paraître, les lettres adressées aux monarques ont été reçues avec beaucoup de considération. En effet, la plupart des souverains de l'époque étaient très cultivés et attachaient beaucoup d'importance aux saintes écritures qui annonçaient la venue imminente d'un nouveau prophète. Aussi, la plupart avaient déjà reçu des informations sur le Messenger ﷺ dont l'appel effectué depuis une région d'Arabie sans importance trouvait de plus en plus d'é-

cho à travers la région. Ainsi, les réactions furent très variées à la lecture des lettres. Certains, à l'image de Kisra, empereur des perses, eurent une réaction très violente devant ce qu'il considérait être de l'insolence. D'autres, comme Mouqawqis, roi d'Egypte, réagirent avec respect, envoyant même des présents au Prophète ﷺ, sans pour autant accepter le Message. D'autres enfin, tel le Négus, souverain d'Abyssinie ont embrassé l'Islam.

Il serait trop long de rapporter ici le détail de chaque échange. Nous allons toutefois nous attarder sur la réaction particulièrement intéressante du puissant Héraclius, régnant alors sur le vaste Empire byzantin. Il se trouve qu'Abou Soufyan, l'un des ennemis les plus acharnés du Prophète ﷺ parmi les qorayshites, se trouvait alors en voyage commercial chez l'Empereur, qui le convoqua pour s'entretenir avec lui au sujet de celui qui affirmait être l'Envoyé de Dieu. Voici donc les propos du dirigeant de l'un des plus puissants empires qui régnaient alors, à la suite de son entretien avec Abou Soufyan: (S'adressant à l'interprète) 'Dis-lui que je l'ai interrogé au sujet de sa lignée et il a répondu qu'il est noble. Il en est de même de la lignée des messagers au sein de leur peuple. Je lui ai demandé si quel qu'un avant lui, avait eu la même prétention et il m'a répondu que 'non'. Aussi, si quelqu'un avant

lui, avait eu la même prétention, j'aurais pu croire qu'il ne cherche qu'à renouveler ce qu'un autre a déjà accompli. Je lui ai demandé s'il y avait des rois dans sa descendance et il m'a répondu que 'non'. Je me suis dit : S'il y avait un roi dans sa descendance, je pourrais penser qu'il cherche à reconquérir le trône de son aïeul. Je lui ai demandé si les gens le traitaient de menteur avant qu'il n'ait eu à se présenter comme prophète et il m'a répondu que 'non'. Or j'ai compris par là, que s'il n'était pas homme à mentir à l'égard de ses semblables, il ne pouvait, à plus forte raison mentir à l'égard de Dieu. Je lui ai demandé si ce sont les nobles qui le suivent ou le bas peuple et il m'a répondu que c'est plutôt 'le bas peuple', or ce sont ceux-là même qui suivent toujours les messagers. Je lui ai demandé si ceux qui le suivent augmentent en nombre ou régressent, et il m'a répondu qu'ils progressent, or c'est bien cela le propre de la foi qui est de croître jusqu'à atteindre la complétude. Je lui ai demandé s'il y en a qui apostasient par aversion parmi ses disciples et il m'a répondu que 'non', or c'est bien ainsi qu'il en est de la foi, lorsque sa douce saveur rencontre les cœurs. Je lui ai demandé s'il trahissait, il m'a répondu que 'non', or tel est le comportement des messagers, ils ne trahissent jamais. Je lui ai demandé s'ils se

sont combattus, et il m'a répondu que 'oui' et que les combats contre lui avaient eu des alternatives, tantôt à son avantage et tantôt au leur. Il en est ainsi des prophètes, ils subissent des épreuves, mais la réussite et le succès final leur reviennent. Je lui ai demandé ce qu'il leur ordonne et il m'a répondu 'qu'il leur ordonne d'adorer Dieu sans rien lui associer, de s'abstenir d'adorer les idoles, de prier, de cultiver la sincérité et la chasteté.' Précise-lui que si tout ce que tu as dit est vrai, il sera maître de l'endroit sur lequel, présentement, foulent mes pieds. Je savais qu'un prophète allait paraître, mais je n'imaginai pas qu'il viendrait de vous. Quant à moi, s'il m'était possible de l'approcher, je ferais tout pour le rencontrer et si j'étais auprès de lui, je laverai moi-même ses pieds.'

C'est une description impressionnante peinte ici par Héraclius, reconnaissant clairement la position du Messenger ﷺ. Pourtant, malgré sa grande connaissance des caractéristiques de la prophétie, Héraclius préféra ne pas donner suite à l'appel du Prophète ﷺ pensant ainsi assurer la pérennité de son empire, et choisit, comme tant d'autres détenteurs du pouvoir, le bonheur éphémère de l'ici-bas, plutôt que le sacrifice dans cette vie au profit de l'au-delà.

## Un court répit

L'Imam Ibn Al-Jawzi dit : Gloire et pureté au Roi Immense ! Celui qui Le connaît Le craint et ne se sent jamais à l'abri de Son stratagème. J'ai médité sur une chose extraordinaire qui est qu'Allah accorde parfois un répit au point que l'on pourrait penser qu'Il ait omis cela. Ainsi voit-on les pécheurs totalement libres sans que rien ne les empêche d'accomplir leurs forfaits. Et lorsque cela se prolonge dans le temps et qu'on ne se cache même plus de commettre le péché, Allah saisit l'injuste de manière puissante ! Ce répit n'avait en fait d'autre but que d'éprouver la patience des uns et d'accorder un répit aux autres ; raffermissant le premier pour sa patience et donnant finalement au second ce qu'il mérite pour son acte abominable. (...) Cependant, les gens peuvent ignorer la cause de Son châtement, si bien qu'ils disent : 'Untel fait partie des gens de bien, alors pourquoi cela lui est-il arrivé ?'. Le destin répond : 'Ce sont des peines pour des péchés cachés, dont la résultante est, elle, apparente.' Gloire et pureté à Celui qui apparaît au point qu'il semble que rien ne Lui soit caché, qui se dissimule comme s'Il était inconnu, qui accorde un répit au point que l'on espère Son indulgence, et réplique d'une manière qui trouble les esprits ; il n'y a de force et de puissance qu'en Allah ! [Extrait des Pensées Précieuses]

# La foi du musulman

## Incroyance mineure et majeure

Le mois passé, nous avons vu comment le Coran décrit les principales voies menant au reniement (*koufir*). Il était alors question de ce que nos savants qualifient d'incroyance majeure autrement dit du reniement total du Message Divin. Par la suite, nous présenterons *inch Allah* la nuance entre incroyance majeure et incroyance mineure, n'ayant d'autre but que l'éclaircissement de notre religion et non la stigmatisation ou la classification des individus, encore moins l'anathème (*takfir*) d'un musulman ou d'un groupe d'entre eux sachant que cela est le droit absolu d'Allah. Nous savons en effet que l'être humain est complexe et que nul ne connaît sa fin, heureuse ou malheureuse. Et quand bien même nous porterions un jugement sur autrui, celui-ci ne serait que partiel car basé sur des données apparentes tandis qu'Allah connaît ce qui est caché et ce que contiennent les poitrines. Cette retenue et le fait de laisser le jugement final au Seigneur nous sont enseignés par le Coran lui-même. C'est le cas par exemple dans l'échange de Moïse (*paix sur lui*)

avec Pharaon : *Qu'en est-il donc des générations passées ? dit Pharaon (ndlr : si nous sommes dans l'erreur ?). Moïse dit : La connaissance de leur sort est auprès de mon Seigneur dans un livre. Mon Seigneur ne commet ni erreur ni oubli [20 ; 51-52]. Enfin, si le Coran a rejeté l'incroyance avec fermeté, certains versets traitant de ce sujet n'en sont pas moins dénués de bienveillance : Ne croiront-ils donc pas ? Ne raisonnent-ils donc pas ? Cela serait meilleur pour eux. Toutefois, l'Homme est libre de sa croyance, Qui-conque le veut, qu'il croit, et quiconque le veut qu'il mécroie [18;29], mais son choix ici-bas témoignera pour lui ou contre lui : Ô Mes serviteurs ! Ce sont vos actes seulement dont Je tiendrai compte, ensuite, Je vous rétribuerais d'après ceux-ci. Donc, celui qui trouve du bien, qu'il rende grâce à Dieu et celui qui trouve autre chose, qu'il ne s'en prenne qu'à lui-même [Mousslim].*

Ceci étant, nous avons vu que l'incroyance se divise en deux catégories : **l'incroyance majeure** et l'incroyance mineure. Cette dernière, appelée aussi œuvre d'incroyance concerne toute désobéissance que le

Législateur, au travers du Coran ou de la Sounnah, a qualifié de *koufir* sans que son auteur ne devienne pour autant incroyant. Néanmoins, cette œuvre pourra l'amener en enfer pour une durée que Seul Allah connaît. Le Prophète ﷺ dit par exemple : *ne revenez pas après moi à l'incroyance, vous entretenant les uns les autres [Al Boukhari]. Il dit aussi ﷺ : insulter un musulman est une perversité, le combattre est une incroyance [Al*



*Boukhari]. Pourtant, Allah dit dans Son Livre : Et si deux groupes de croyants se combattent, faites la conciliation entre eux [49;9]. Les croyants ne sont que des frères, établissez la concorde entre vos frères [49;10]. Comment comprendre alors ces versets à la lumière des hadiths précités, sachant que les deux groupes en question sont qualifiés de croyants, quand bien même ils se combattraient, et de frères en religion dans le verset suivant ? En fait, le Pro-*

phète ﷺ vise à nous enseigner que celui qui commet de tels actes n'a pas une croyance complète et que cela est incompatible avec la foi au sens de la piété. Celle-ci s'en trouve donc diminuée, entachée mais pas annulée. Les savants ont pu déduire cela à partir d'autres textes comme le *hadith* : *aucun d'entre vous n'a cru tant qu'il n'aime pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même [Al Boukhari].* Ici, '*aucun d'entre vous n'a cru*' n'est pas à prendre au sens littéral mais signifie plutôt '*aucun d'entre vous n'est véritablement croyant*' autrement dit aucun d'entre vous n'aura parachevé sa foi. Un autre exemple peut être pris avec le *hadith* rapporté par Al Boukhari et Mousslim : *Celui qui commet l'adultère n'est pas croyant au moment où il le fait et celui qui vole n'est pas croyant au moment où il commet son forfait.* Celui qui se rend coupable d'une telle désobéissance n'a pas pu s'en référer à sa foi car sinon il n'aurait pas pu outrepasser de la sorte les limites de Dieu. Toutefois, cela ne le fait pas sortir de la religion bien qu'il soit en grand danger s'il ne se repent pas rapidement. A moins qu'il ne déclare son acte comme étant licite, auquel cas les savants sont unanimes pour dire que cette personne a mécréu. *Et Dieu est plus savant.*

### Apportez votre soutien à la mosquée de Créteil

Chèque libellé à l'ordre de : **ACMC // Virement bancaire** : BRED Créteil Village - Code banque : 10 107 Agence : 00 233 Numéro de Compte : 00 317 013 232 Clé : 57 // **Prélèvement bancaire** : Merci de remplir le bordereau suivant et de joindre un RIB

Merci de retourner ce bon à : **ACMC - BP 164 - 94 005 Créteil Cedex**

**BON DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE N° national d'émetteur : 499 799**

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever mensuellement sur ce dernier, si la situation le permet, le montant de mon soutien à l'Association Culturelle des Musulmans de Créteil. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrais en suspendre l'exécution auprès de l'ACMC par simple demande.

#### Titulaire du compte

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....

Le montant TOTAL de mon soutien est de : .....€  
A répartir en ..... échéances mensuelles de .....€  
Date d'échéance :

10 du mois  20 du mois  Indifférent

Date de la première échéance : ...../...../201....  
Date de la dernière échéance : ...../...../20.....

Date : ..... Signature :

#### Désignation de mon compte

Code banque : ..... Code guichet : .....  
N° de compte : ..... Clé : .....  
Nom et adresse de l'établissement teneur de mon compte :  
.....  
.....  
.....

#### Nom et adresse du bénéficiaire

Association Culturelle des Musulmans de Créteil  
BP 164 - 94 005 Créteil Cedex